



Indemnisation après accident non fautif

Par **VICTOR062**, le **20/01/2014** à **20:42**

Bonjour

Je post cette demande pour mon voisin .

Explication

Sa voiture garée sur le parking (public) de la résidence, se fait percuter par la camionnette de la Poste dont soi-disant le frein a main a lâche (accès en pente) sa voiture percutée a l'arrière droit a percute une autre voiture garée a cote d'elle

Son véhicule est déclare épave (car hors cote et trop de frais) et l'expert lui propose 800.00 €.

Est ce normal ?

Merci a l'avance de vos réponses

Par **chaber**, le **20/01/2014** à **20:47**

bonjour

la victime a doit à la valeur de remplacement et les frais inhérents à l'accident.

Par **VICTOR062**, le **20/01/2014** à **20:53**

Bonjour

Euh vous pouvez m'expliquer un peu ? En gros il ne retouchera pas plus ?

Ce que je trouve bizarre c'est qu'il n'y est pour rien et au final plus de voiture . (Renault LAGUNA de 2000 et 250000 km)

Merci

Par **chaber**, le **21/01/2014** à **07:15**

bonjour

la valeur de remplacement est celle d'un véhicule similaire sur le marché (petites annonces, internet ...) à prouver pour discuter avec l'expert éventuellement

Par **moisse**, le **22/01/2014** à **16:16**

Bonjour,

J'arrive un peu après, mais au passage :

[citation]Sa voiture garée sur le parking (public) de la résidence[/citation]

Cela parait une formulation incongrue.

Soit il s'agit d'un parking public et dès lors non réservé à la résidence, soit il s'agit du parking de la résidence, et alors non public.